



Lettre de mission de D1 pour D2

Lors d'un séminaire Res'APE (octobre 2019), quelques personnes (direction d'établissement, inspection) ont listé les éléments que pourrait contenir la lettre de mission qu'un D1 peut adresser à un D2. Voici ces éléments ci-dessous.

La lettre de mission est une obligation réglementaire. Elle a pour objectifs et intérêt de poser le cadre, fixer le degré d'autonomie et responsabilité, assurer et conforter la légitimité du D2 auprès des acteurs, renforcer le lien D1-D2, fixer une perspective pluriannuelle.

Contenu possible de la lettre de mission qu'un D1 établit pour un D2

La lettre de mission est propre aux établissements et peut contenir :

- tâches, missions, cadrage
- degré de responsabilité, délégation, autonomie
- interfaces, interlocuteurs
- productions attendues, évaluation, ...

Préambule

Structure de l'EPL, contexte du poste en lien avec le PE, les politiques publiques actuelles

Partie 1 : Positionnement dans l'organigramme fonctionnel

Adjoint du Directeur EPL sur siège ou Adjoint de Directeur sur site même délégation fonctionnelle

Partie 2 : Missions :

- Élaborer piloter, impulser et réguler le projet pédagogique et éducatif du lycée
- Représenter l'État au sein de l'établissement et dans certains cas à l'extérieur de l'établissement
- Positionner le lycée en tant qu'acteur du territoire dans ses dimensions, techniques, économiques, environnementales, culturelles et sociales.
- Conduire et animer la gestion des ressources humaines au sein du lycée **(en lien avec le D1)**
- Contribuer à la mission insertion scolaire et la coopération internationale
- Organiser la gestion administrative, sociales, et financière du lycée ou du centre **(en fonction des situations)**

Partie 3 : Rendre compte de la délégation

Partie 4 : En cas de besoin, suppléance, intérim